

MÉMOIRE DE MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes : Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Le gouvernement fédéral devrait réinvestir dans le secteur toutes les recettes provenant de la tarification du carbone perçues auprès des fabricants afin de faciliter les investissements visant à réduire les émissions et l'élaboration de solutions climatiques.

Recommandation 2 : Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer en vue d'instaurer un crédit d'impôt commun à l'investissement de 20 % à l'achat de nouvelles machines, de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, y compris des logiciels. Le volet fédéral serait mis en œuvre en étendant à l'ensemble du pays le crédit d'impôt à l'investissement de 10 % applicable dans la région de l'Atlantique. Les provinces devraient être invitées à égaler ce crédit.

Recommandation 3 : Le gouvernement fédéral devrait instaurer un crédit d'impôt aux entreprises fondé sur les résultats, directement lié à la mesure dans laquelle elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce crédit d'impôt devrait être rétroactif à 2015 afin de récompenser les entreprises qui ont réduit leurs émissions en l'absence d'un tel incitatif.

Recommandation 4 : En partenariat avec le milieu des affaires, le gouvernement du Canada devrait élaborer, produire et diffuser des critères de rendement environnemental permettant de comparer avec précision les émissions de fabricants canadiens à celles de fabricants étrangers.

Recommandation 5 : Le gouvernement du Canada devrait établir des politiques d'approvisionnement et des outils habilitants qui reconnaissent et prennent en compte les avantages inhérents des produits manufacturés canadiens à l'égard du carbone dans des projets nationaux d'infrastructures.

Recommandation 6 : Le gouvernement fédéral devrait instaurer un crédit d'impôt à l'exportation pour les entreprises qui exportent vers des pays sans régime de tarification du carbone comparable au nôtre.

Recommandation 7 : Afin d'accroître la capacité du Canada de créer des technologies de réduction des émissions, le gouvernement fédéral devrait :

- faciliter considérablement l'accès au programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE) et faire en sorte qu'il appuie mieux le développement de produits et de processus nouveaux ou améliorés;
- créer un service électronique de jumelage d'entreprises pour mettre les innovateurs canadiens en rapport avec les acheteurs;
- mettre en place un système de boîte à brevets qui réduirait l'impôt des sociétés sur les ventes de nouveaux produits issus d'innovations brevetées.

Recommandation 8 : Le gouvernement fédéral devrait créer un fonds de 1 milliard de dollars qui cible explicitement les projets d'investissement destinés à réduire les émissions de GES dans les industries les plus émettrices au Canada.

Recommandation 9 : Le gouvernement fédéral devrait favoriser la création et l'exécution d'un programme environnement SMART à l'échelle nationale qui permettrait :

- de s'adapter aux entreprises fortement émettrices, peu importe leur taille;
- de compenser le coût des services d'évaluation de la technologie et de diagnostic;
- de soutenir l'investissement dans la réduction des émissions de GES et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

CONTEXTE

Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) est heureuse de participer aux consultations prébudgétaires 2020-2021 du Comité permanent des finances. Comme le Comité se concentre sur les changements climatiques et la transition vers une économie faible en carbone, il est important de dire d'emblée que MEC croit que tous les Canadiens, compris le secteur industriel, ont la responsabilité de faire ce qu'ils peuvent pour régler ce problème.

Nous souscrivons entièrement à la position du gouvernement selon laquelle il faut trouver un équilibre entre l'environnement et l'économie. Nous convenons aussi qu'un défi mondial nécessite des solutions mondiales. Le Canada est une petite économie ouverte qui produit une somme minime d'émissions de GES d'origine humaine. Le Canada représente environ 1,6 % des émissions de GES mondiales (745 tm d'équivalents CO₂). Si nos émissions devaient disparaître demain, ces 745 tm de GES seraient remplacés par la croissance des nouvelles émissions de la Chine en moins de trois ans seulement.

Il est vrai que le Canada est un émetteur relativement important par habitant. Toutefois, ce n'est pas dû à une indifférence à l'égard de l'environnement ou à un manque de volonté de faire notre juste part. La plus grande partie de l'écart entre le Canada et les autres économies avancées s'explique par deux facteurs précis : l'importance relativement grande du secteur pétrolier et gazier dans l'économie canadienne et le fait que nous vivons dans un pays froid et peu densément peuplé où les besoins en chauffage et en déplacements automobiles sont généralement beaucoup plus grands qu'ailleurs. Le premier facteur est une source majeure de richesse et de prospérité économique; le deuxième est une réalité incontournable de la vie au Canada.

De plus, les fabricants canadiens sont souvent des chefs de file mondiaux en matière de rendement environnemental, surtout dans la production de biens à faible intensité d'émissions. Par exemple, l'industrie sidérurgique canadienne a une empreinte carbone deux à quatre fois plus faible que ses concurrents internationaux, en grande partie parce que l'énergie utilisée dans la production canadienne provient de sources non émettrices et que les entreprises ont investi dans les plus récentes technologies de production.

En gardant ces faits à l'esprit, MEC croit que les mesures futures de réduction des émissions de GES doivent tenir compte des énoncés de base suivants :

- un climat d'affaires non concurrentiel chassera les investissements du Canada, ce qui nuira à l'économie et à notre capacité de trouver des solutions climatiques novatrices et engendrera des émissions de GES mondiales plus élevées à cause de fuites de carbone;

- en raison de notre profil d'émissions relativement propre, les politiques qui entraînent une augmentation de l'activité manufacturière au Canada et le déplacement des importations en provenance de pays très polluants contribueront à une réduction nette des émissions de GES mondiales;
- toutes les recettes de la tarification du carbone perçues auprès des fabricants doivent être retournées dans le secteur pour aider à susciter des investissements dans la réduction de son empreinte environnementale et dans la production de solutions technologiques pour relever le défi climatique.

Et surtout, le Canada ne peut apporter une contribution significative à la lutte contre les changements climatiques sans l'appui d'une économie prospère, y compris du secteur de l'énergie lui-même. La richesse générée par une forte croissance économique est une ressource essentielle pour stimuler l'investissement et l'innovation nécessaires pour relever ce défi.

RECOMMANDATIONS

Réinvestir les recettes de la tarification du carbone dans le secteur manufacturier

Actuellement, le gouvernement fédéral transfère 90 % des recettes de la tarification du carbone aux ménages, au motif que les entreprises ne feront que répercuter leurs coûts aux consommateurs. Face à une forte concurrence des importations, la plupart des fabricants n'ont pas ce luxe. Ils absorbent les coûts, ce qui mine leur rentabilité et, en conséquence, leur capacité à investir dans le développement de nouvelles technologies environnementales ou à faire des investissements stratégiques pour réduire leur empreinte carbone.

Si le Canada compose avec une urgence climatique, toutes les recettes de la tarification du carbone perçues auprès des fabricants doivent être réinvesties dans le secteur pour trouver des solutions. Ce ne sera pas suffisant pour résoudre le problème, mais c'est un premier pas nécessaire. Les solutions au défi climatique ne viendront pas des remises aux consommateurs.

Recommandation 1 : Le gouvernement fédéral devrait réinvestir dans le secteur toutes les recettes provenant de la tarification du carbone perçues auprès des fabricants afin de faciliter les investissements visant à réduire les émissions et l'élaboration de solutions climatiques.

Bonifier les mesures d'encouragement à l'investissement

MEC croit que les mesures d'encouragement sont plus efficaces que les sanctions. Nous savons aussi que les entreprises canadiennes sont les mieux placées pour investir dans de nouvelles technologies de réduction des émissions, dans des innovations et des remises à niveau lorsqu'elles sont prospères et en croissance et lorsqu'il y a un rendement du capital investi suffisant.

Il existe un lien évident entre les dépenses en immobilisations et les réductions d'intensité des émissions de GES. Les récentes modifications apportées à la déduction pour amortissement accéléré étaient positives, mais le Canada a besoin d'un soutien accru à l'investissement du gouvernement fédéral s'il veut réaliser des progrès significatifs dans la réduction de son empreinte environnementale.

Plusieurs provinces ont des programmes de crédit d'impôt à l'investissement pour encourager les dépenses en immobilisation. Le gouvernement fédéral accorde aussi un tel crédit dans le Canada atlantique. Ces mesures doivent être élargies et harmonisées afin de préserver notre compétitivité, de prévenir les fuites de carbone, d'augmenter le nombre d'emplois de grande qualité au Canada et de réduire notre profil global d'émissions.

Recommandation 2 : Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer en vue d'instaurer un crédit d'impôt commun à l'investissement de 20 % à l'achat de nouvelles machines, de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, y compris des logiciels. Le volet fédéral serait mis en œuvre en étendant à l'ensemble du pays le crédit d'impôt à l'investissement de 10 % applicable dans la région de l'Atlantique. Les provinces devraient être invitées à égaler ce crédit.

Les mesures d'encouragement fondées sur les résultats obtenus sont aussi importantes. Un crédit d'impôt fondé sur le succès avéré en matière de réduction des émissions de GES aiderait les entreprises à réduire plus rapidement leur taxe nette sur le carbone exigible et stimulerait des investissements supplémentaires.

Recommandation 3 : Le gouvernement fédéral devrait instaurer un crédit d'impôt aux entreprises fondé sur les résultats, directement lié à la mesure dans laquelle elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce crédit d'impôt devrait être rétroactif à 2015 afin de récompenser les entreprises qui ont réduit leurs émissions en l'absence d'un tel incitatif.

Prévention des fuites de carbone du Canada

Des politiques économiques non concurrentielles créent le risque que le Canada réduise ses émissions nationales de GES en exportant son activité économique vers des pays où les normes environnementales sont moins sévères. Des régimes de tarification du carbone mal conçus et d'autres politiques non concurrentielles chasseront la production manufacturière du pays. Nous perdrons des emplois bien rémunérés et, en raison de fuites de carbone, les émissions mondiales de GES augmenteront. Des points de repère mondiaux précis sont nécessaires pour montrer l'avantage mondial d'une plus grande activité manufacturière au Canada.

Recommandation 4 : En partenariat avec le milieu des affaires, le gouvernement du Canada devrait élaborer, produire et diffuser des critères de rendement environnemental permettant de comparer avec précision les émissions de fabricants canadiens à celles de fabricants étrangers.

Les entreprises canadiennes actives dans des secteurs à fortes émissions ont généralement un profil d'émissions inférieur à celui de bon nombre de leurs concurrents étrangers. Pour cette raison, les politiques gouvernementales qui favorisent l'utilisation d'intrants nationaux pourraient avoir un effet positif net sur la réduction des émissions à l'échelle mondiale.

Recommandation 5 : Le gouvernement du Canada devrait établir des politiques d'approvisionnement et des outils habilitants qui reconnaissent et prennent en compte les avantages inhérents des produits manufacturés canadiens à l'égard du carbone dans des projets nationaux d'infrastructures.

Des initiatives telles que la Norme sur les carburants propres et le Système de prix fondé sur les extrants font partie de la trousse d'outils du gouvernement fédéral pour réduire les émissions de GES. MEC a déjà fourni

des commentaires et des recommandations sur ces politiques. Nous ne les reprendrons pas dans le présent mémoire.

Cependant, ces initiatives ont pour résultats, entre autres, d'augmenter le coût des affaires au Canada et de miner notre compétitivité mondiale. Les importations en provenance de pays très polluants non dotés de régime comparable de tarification du carbone risquent de déplacer nos produits plus propres, tandis que nos exportations de produits manufacturiers sont désavantagées sur ces marchés. Ce résultat va à l'encontre de l'objectif global de réduction des émissions mondiales de GES.

Recommandation 6 : Le gouvernement fédéral devrait instaurer un crédit d'impôt à l'exportation pour les entreprises qui exportent vers des pays sans régime de tarification du carbone comparable au nôtre.

Mesures favorisant le développement de solutions gouvernementales

La contribution la plus précieuse du Canada au défi climatique est d'être un chef de file dans le développement de solutions novatrices. Cela passe par l'augmentation de l'aide gouvernementale au développement de technologies, de produits et de processus qui réduisent les émissions, tout en facilitant l'identification et l'adoption de ces technologies par les entreprises. À l'heure actuelle, les mesures de soutien des activités de R-D du Canada mettent l'accent sur la recherche fondamentale et appliquée ainsi que sur le développement expérimental. Elles sont aussi devenues de plus en plus difficiles d'accès. Par contraste, les crédits d'impôt aux États-Unis sont plus faciles d'accès et comportent explicitement le soutien au développement de produits et de procédés nouveaux ou améliorés, du type de ceux qui engendrent des réductions importantes des émissions de GES.

Recommandation 7 : Afin d'accroître la capacité du Canada de créer des technologies de réduction des émissions, le gouvernement fédéral devrait :

- **faciliter considérablement l'accès au programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE) et faire en sorte qu'il appuie mieux le développement de produits et de processus nouveaux ou améliorés;**
- **créer un service électronique de jumelage d'entreprises pour mettre les innovateurs canadiens en rapport avec les acheteurs;**
- **mettre en place un système de boîte à brevets qui réduirait l'impôt des sociétés sur les ventes de nouveaux produits issus d'innovations brevetées.**

Réduction des émissions de GES au Canada

Les fabricants canadiens émettent peut-être peu d'émissions comparativement à leurs homologues étrangers, mais le fait demeure qu'un petit nombre d'entreprises dans les secteurs particuliers sont responsables de la majorité des émissions industrielles du Canada. C'est pourquoi nous avons besoin de mesures ciblées qui visent directement les grands émetteurs.

Recommandation 8 : Le gouvernement fédéral devrait créer un fonds de 1 milliard de dollars qui cible explicitement les projets d'investissement destinés à réduire les émissions de GES dans les industries les plus émettrices au Canada.

Il faut aussi améliorer le soutien à l'adoption à plus petite échelle de technologies environnementales. Comme nous l'avons vu, ces mesures de soutien devraient se concentrer sur les possibilités de gains faciles, c'est-à-dire les entreprises qui émettent beaucoup d'émissions par rapport à leurs homologues dans leur secteur. Un programme calqué sur l'ancien programme SMART offert par FedDev Ontario pour aider les entreprises à fortes émissions à répertorier, adopter et mettre en œuvre de nouvelles technologies qui réduisent leur empreinte environnementale.

Recommandation 9 : Le gouvernement fédéral devrait favoriser la création et l'exécution d'un programme environnement SMART à l'échelle nationale qui permettrait :

- **de s'adapter aux entreprises fortement émettrices, peu importe leur taille;**
- **de compenser le coût des services d'évaluation de la technologie et de diagnostic;**
- **de soutenir l'investissement dans la réduction des émissions de GES et l'amélioration de l'efficacité énergétique.**